

E3D et la biodiversité de Notre Dame les Oiseaux

Inventorier la Biodiversité naturelle du parc (le constat)

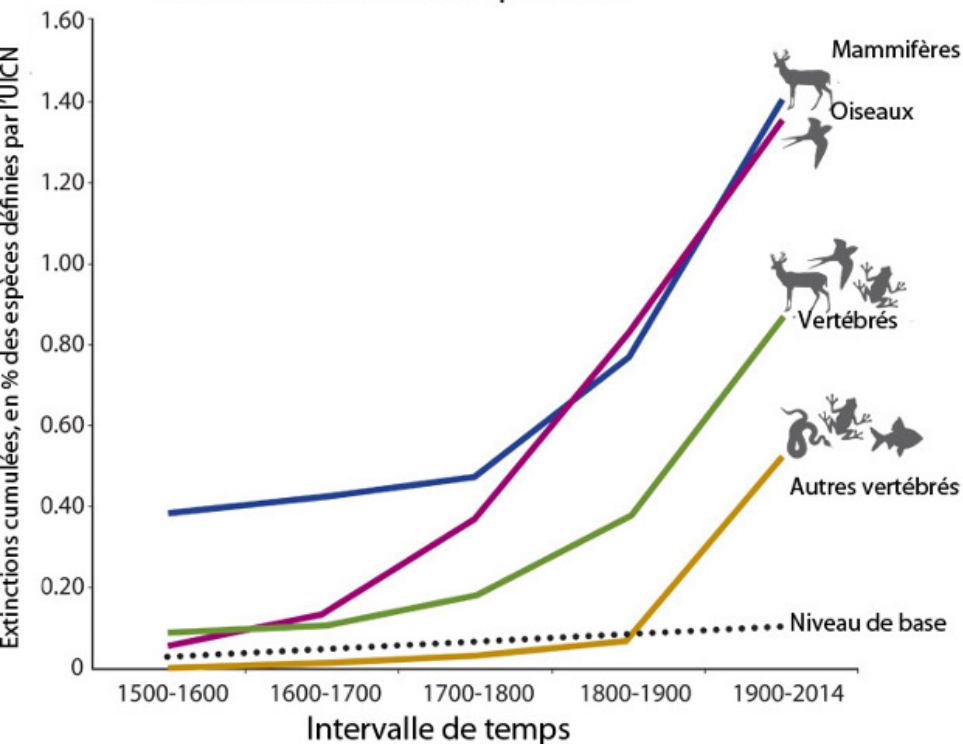
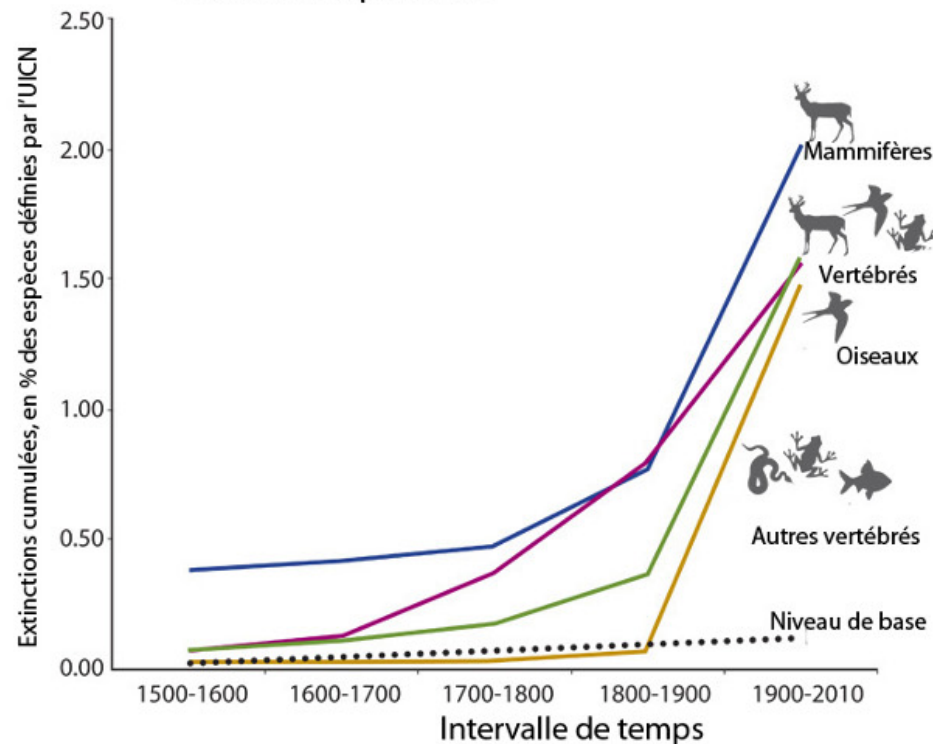
- Lieu apaisant et activité ludique
- Exerce la sens de l'observation, la curiosité
- Mieux connaître son environnement et le valoriser

La Biodiversité et le développement durable

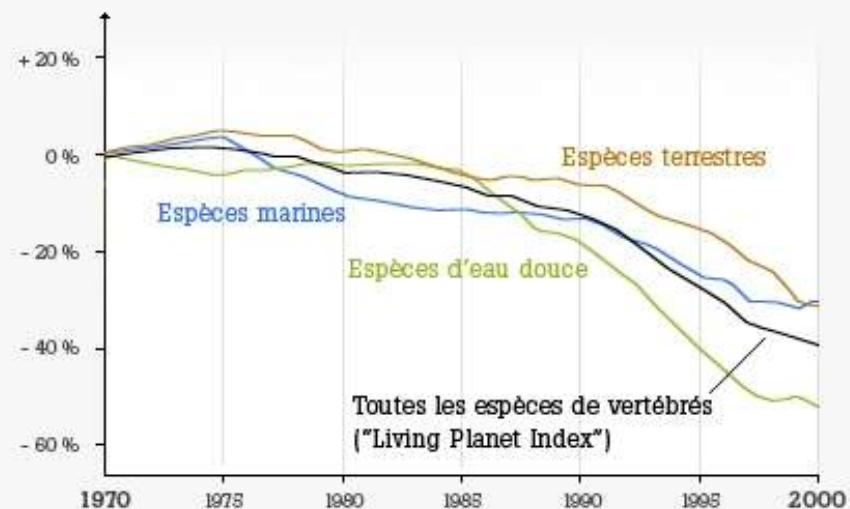
- Projet serre (presque?) autonome
- Projet ruches

Projets collaboratifs, trans-classe, fédérateurs
Activités ludiques
Responsabilité citoyenne

Notre Dame les Oiseaux

A Estimation hautement prudente**B** Estimation prudente

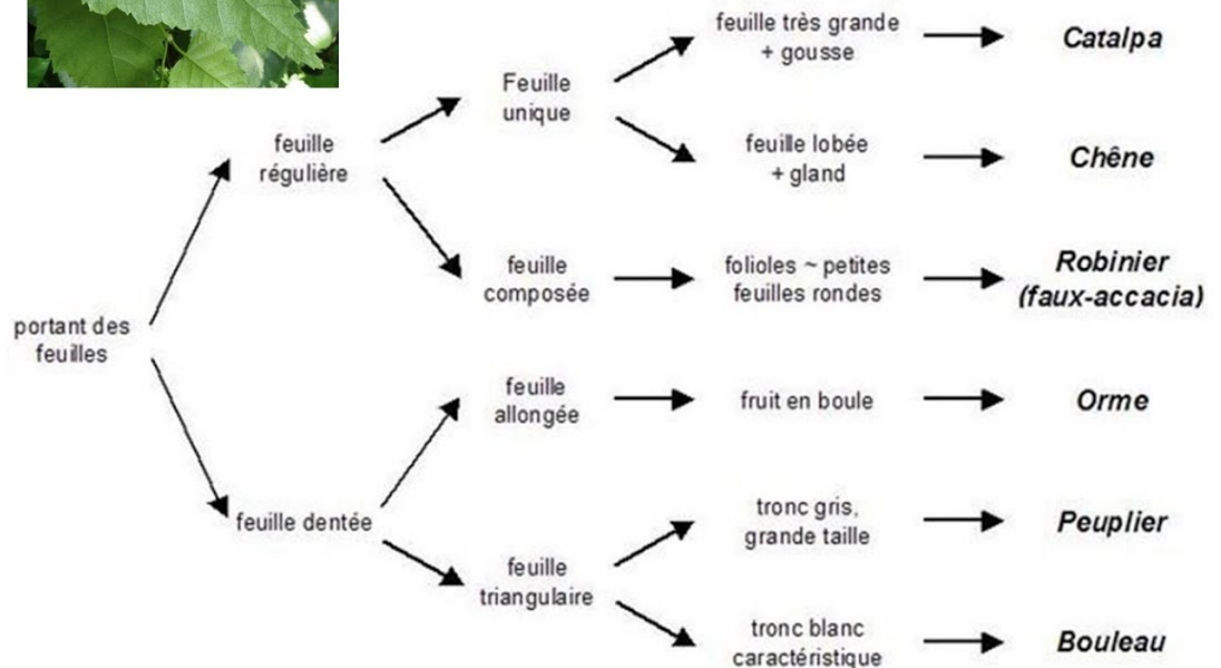
La proportion d'espèces de Vertébrés éteintes parmi celles officiellement reconnues par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est évaluée pour les cinq derniers siècles et comparée à l'évolution attendue pour un taux d'extinction jugé « normal » de 2 espèces disparues sur un million d'espèces et par an.

VARIATION DE L'INDEX DE POPULATION par rapport à 1970

La clé de détermination

➤ Savoir utiliser des techniques de classification

➤ Raisonner



Activités sur le long termes

⇒ Évolution du catalogue numérique / papier

Application *Pl@ntNet*

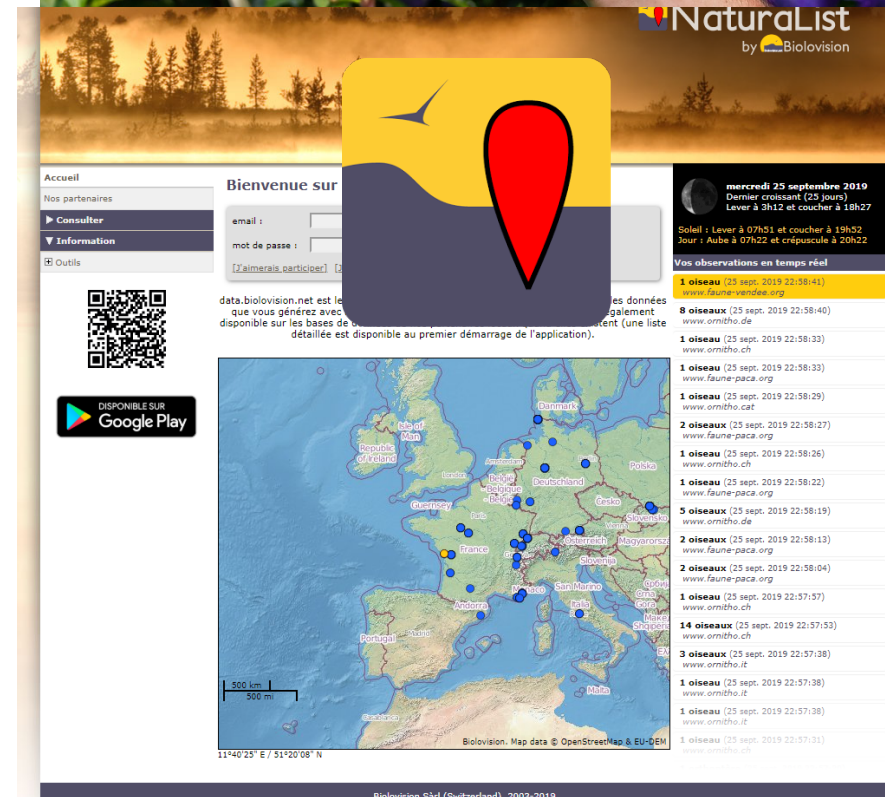
- Aide à la détermination des plantes (pratique pour les plantes du parc)
- Inventaire de la flore
- Pointage des observations dans toute l'Europe +



Application *NaturaList*

- Inventaire faunistique
- Pointage des observations dans toute l'Europe +

- ☐ Possibilité de partage des données
⇒ Impact collaboratif à l'échelle nationale!
- ☐ Exporter les activités hors du cadre scolaire



La serre :

Serre autonome myfood aquaponic

<https://myfood.eu>

Phase de présentation du projet et demande de devis



Emplacement de la
future serre



Aquaponie = aquaculture + hydroponie

Elevage de poissons et culture biologique

Eau en circuit fermé

⇒ **Économie d'eau**

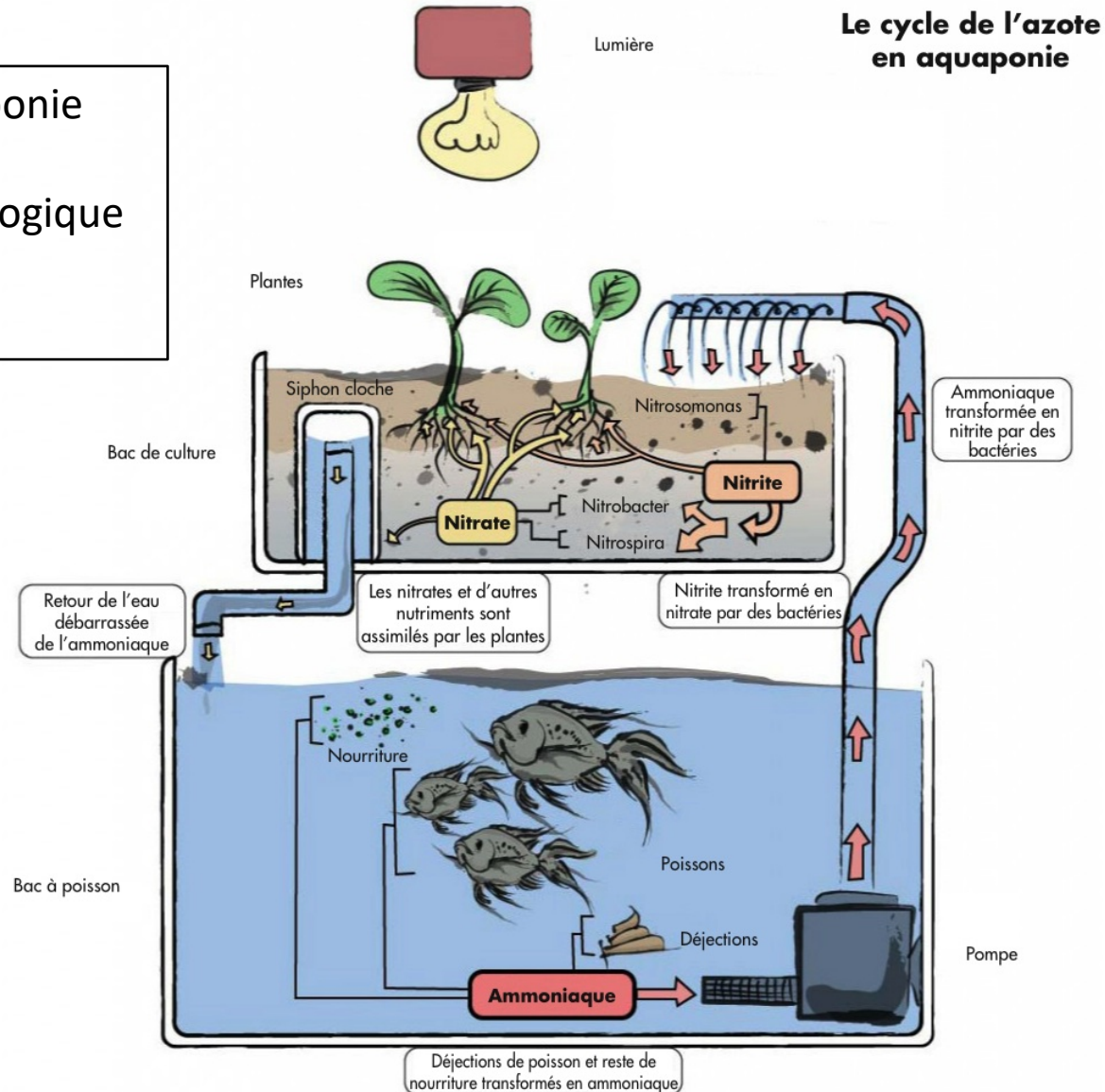
Nourriture des plantes

- déjections des poissons traitées par des bactéries du substrat des plantes

Nourriture des poissons

- Larves d'insectes
- Restes de légumes

⇒ **Recyclage biologique**



La ruche :

Sensibiliser les élèves

- ☐ aux impacts des activités de l'Homme
- ☐ aux services écosystémiques de la nature
(vitaux pour les êtres humains!)

Législation

SPECIAL ARRETES PREFECTORAUX

78 – YVELINES

Article 1

Les ruchers peuplés ne doivent pas être placés à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines.

Dans le cas où les propriétés voisines sont des bois, des landes et des friches, cette distance est de 10 m au moins.

Elle est de 100 m au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc...)

Il est également conseillé de positionner une palissade d'au moins 2 m de haut à 2 m devant la ruche.



Et pourquoi pas la mare ?!

